

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2014

OBJET : COUPE DE BOIS NON REGLEE EN FORET COMMUNALE

Nombre de membres : **11**
Afférents au conseil : **11**
En exercice : **11**

Date de la convocation : 15/09/2014
Date d'affichage : 20/09/2014
Ayant délibéré : 8 Votés Pour : 8
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil quatorze, le vingt septembre à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivèse, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Mme CIPRIANI Marie-Louise a été nommée secrétaire de séance.

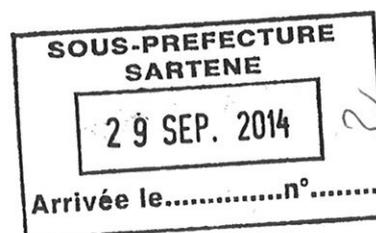
Etaient présents	Etaient absents
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	M. POLI Pierre-Antoine
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENSAUS née DURAND Isabelle	
Mme CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise	
M. MARTINO Enzo	

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal sa demande auprès de l'Office National des Forêts de réalisation d'une coupe de bois à asséoir au titre de l'exercice 2015 dans la forêt communale d'OLIVESE.

A cet effet, il invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'assiette de cette coupe non réglée puis sur la destination à donner aux produits qui seront issus de la parcelle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE L'INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2015** de la coupe désignée dans le tableau ci-dessous,
- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de cette coupe



Parcelle	Surface à parcourir	Nature de la coupe	Type de produit	Volume indicatif	Année de passage prévue par l'aménagement	Proposition (Validation)
U LAVU ROTONDU	1,6 HA	Taillis sous futaie	Chêne vert	300 m ³	Coupe non réglée	

- autorise le Maire à signer tout document afférent
- **PRECISE LA DESTINATION ET LE MODE DE VENTE RETENUS :**
- Ventes de gré à gré selon les procédures de l'O. N. F. en vigueur,
- en bloc et sur pied.

Parcelle	Surface à parcourir	Nature de la coupe	Volume indicatif	Destination	Mode de vente
U LAVU ROTONDU	1,6 HA	TSF	300 m ³	Vente de gré à gré	Vente en bloc et sur pied

- donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.
- demande que soient consultés les exploitants forestiers suivants :

 Monsieur BIONDI Louis
 Monsieur BIONDI Jean Louis

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Olivèse le,
22 septembre 2014

Le Maire
M. MILLO Jean-Luc

